Le CSA attribue trois canaux par zone pour la TNT locale.

Lors de sa séance plénière du 29 août, le CSA a décidé d'attribuer trois services locaux par zone couverte par la télévision numérique hertzienne. Les appels à candidature en ce sens devraient être lancés au plus tard le 30 novembre 2001. Rappelons que, conformément à la loi, les télévisions locales privées autorisées en analogique hertzien pourront bénéficier d'une diffusion simultanée en numérique hertzien lorsque ce mode de diffusion sera entré en vigueur. Ces télévisions sont actuellement au nombre de neuf sur l'ensemble du territoire et deux nouveaux appels à candidature devraient être lancés prochainement, à Nantes et Grenoble.